

ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIREMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Arrêté de Police N°08/2018 du 05 février 2018

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités **Territoriales**

Vu la demande écrite formulée par la société AFDEM Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux d'implantation de réseaux télécoms.

ARRETE

ARTICLE 1 Des travaux d'implantation de réseaux télécoms seront réalisés

rue Jean Jaurès parcelle cadastrée AE/272 à compter du mercredi 14 février 2018 et pour une durée de 7 semaines.

ARTICLE 2 La société SAS AFDEM sis 04 Chemin de Saint Martin 62128

> Croisilles est autorisée à installer sur le domaine public de manière provisoire une camionnette ainsi qu'une mini-pelle pour

la réalisation des travaux.

ARTICLE 3 Pendant la durée des travaux la circulation pourra être perturbée

et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 La société SAS AFDEM exécutera les travaux et se chargera de

la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 La société SAS AFDEM

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de

Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Fait à GUESNAIN. le 05 février 2018

Le Maire, Maryline Lucas



Tous les courriers sont à adresser à Madame

B.P. 29 • 59287 GUESNAIN Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13

http://www.ville-guesnain.fr